



www.saran.fr

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 045-214503021-20260206-ARRDEL_2026040-AR

ARRÊTÉ

Arrêté d'interdiction d'utilisation des terrains de Football

DIRECTION DES ANIMATIONS MUNICIPALES

> service des sports

Date : 06/02/26

ARR-DEL-2026-040

Le maire de la Ville de Saran,

Vu l'arrêté n°ARR_DGS_2024_142 du 10 septembre 2024 portant délégation à Monsieur Fabrice BOISSET, 7ème Adjoint délégué en charge du Sport,

Vu les articles L 131 1 et suivants du Code des Communes,

Considérant qu'il y a lieu de conserver les installations sportives municipales

ARRÊTE

Portant l'autorisation d'utilisation du stade d'honneur Jacques Mazzuca et le terrain annexe de la CRS 51, en raison des mauvaises conditions atmosphériques, à un match par week-end ceci pour une durée indéterminée à partir du 6 février 2026.

Article 1 : L'interdiction totale d'utiliser le stade honneur Jacques Mazzuca et le terrain annexe de la CRS 51

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Mairie et le Service Municipal des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Messieurs les Présidents de l'Union Sportive Municipale de SARAN d'une part et de l'Association Football d'autre part,
- Monsieur le Préfet d'Orléans,
- Monsieur le Secrétaire du district du Loiret de Football,
- Monsieur le Secrétaire de la ligue du Centre,
- Monsieur le Commandant de la C.R.S. 51,
- La Police Municipale de SARAN

copies affichées à l'entrée du stade honneur Jacques Mazzuca et du stade annexe de la CRS 51.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet arrêté est publié sur le site internet de la commune pendant un délai qui ne peut être inférieur à 2 mois.

Je soussignée, Maire de Saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'État et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

Fabrice Boisset
adjoint délégué au sport

